



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Commission permanente
du développement durable,
du financement et du commerce

C-II/136/M
10 janvier 2017

Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement

***Mémoire explicatif présenté par les co-rapporteurs
M. N.K. Premachandran (Inde) et Mme G. Cuevas (Mexique)***

1. Les Objectifs de développement durable (ODD) du *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, adopté en septembre 2015, permettront d'orienter le développement mondial. Ils représentent un plan d'action composé de 17 objectifs et 169 cibles.
2. L'ODD 1 (*Éliminer l'extrême pauvreté et la faim*) vise à assurer que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et à des services financiers, y compris la microfinance.
3. Étant donné que les femmes représentent près de la moitié de la population mondiale, les efforts de développement, parmi lesquels figurent les ODD, ne peuvent aboutir sans l'intégration des femmes dans les processus de développement. L'ODD 5 (*Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*) promeut les réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers et à l'héritage.
4. Permettre à toute personne de vivre dans la dignité est l'objectif premier des ODD. En ce qui concerne les préoccupations au sujet de l'accroissement des inégalités, que ce soit à l'intérieur ou entre les pays, l'inégalité entre les sexes reste un problème capital, car elle représente un obstacle majeur au développement humain. La meilleure façon d'assurer l'autonomisation des femmes est de les intégrer dans l'économie et de les impliquer dans les processus de développement.
5. L'inclusion financière est devenue une partie intégrante des stratégies visant à promouvoir la croissance inclusive. Elle a été reconnue au niveau international comme un élément essentiel de la réduction de l'écart entre les sexes, favorisant la croissance économique, l'amélioration de la santé et de la nutrition et élevant le niveau d'éducation de la population.

6. Les questions de genre influencent profondément les capacités financières et les connaissances sur l'épargne, puisque, entre autres choses, les femmes ont moins d'opportunités d'éducation et d'emploi que les hommes. En outre, les femmes sont souvent reléguées à l'exécution des tâches ménagères et dépourvues de droits de propriété. Maintenant que les ODD sont en vigueur, les programmes similaires de croissance inclusive et de lutte contre les inégalités peuvent désormais être consolidés. Il est donc impératif de rendre l'inclusion financière plus efficace et de s'assurer que les services financiers formels soient disponibles, accessibles et abordables.

7. Tel qu'énoncé par le McKinsey Global Institute, si les femmes jouaient un rôle identique dans l'économie à celui des hommes, le PIB mondial annuel pourrait s'accroître de 28 000 milliards de dollars E.-U., soit 26 pour cent, d'ici 2025. Même si tous les pays ne faisaient qu'atteindre le taux de développement du pays le mieux placé de leur région, le PIB annuel en 2025 pourrait progresser de 12 000 milliards de dollars, ou 11 pour cent.

8. Alors que l'inclusion financière est un lien essentiel entre les opportunités et les résultats économiques, la Banque mondiale estime que plus de 2,5 milliards de personnes à travers le monde n'ont pas accès aux services financiers formels. Parmi celles-ci, 80 pour cent vivent avec moins de deux dollars par jour.

9. Les femmes représentent 70 pour cent des pauvres dans le monde et environ 40 pour cent de la main-d'œuvre mondiale. Cela signifie que la plupart d'entre elles ne bénéficient ni de crédit formel ou de comptes d'épargne, ni d'assurance maladie ou de services de garde d'enfants.

10. Même si le pourcentage global de femmes ayant accès aux services financiers formels a augmenté, l'écart entre les sexes en tant que titulaire de compte bancaire reste de 7 pour cent à l'échelle mondiale. En fait, le rapport mondial Findex indique qu'en 2014, 58 pour cent des femmes possédaient un compte, contre 65 pour cent des hommes.

11. Les femmes sont généralement moins susceptibles d'avoir un travail. En outre, selon la Banque mondiale des femmes, 75 pour cent des femmes dans les pays en développement qui travaillent sont employées dans le secteur informel. Ainsi, il leur manque des actifs contrôlés qui leur permettraient d'accéder à des services financiers formels. Cette situation est aggravée par le fait que les femmes peuvent également faire l'objet de restrictions juridiques ou culturelles qui limitent leur indépendance financière et leur accès à la propriété foncière ou à l'héritage.

12. Les résultats de l'édition 2014 de l'Index "Institutions sociales et Egalité homme-femme" de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent que 2 pour cent des pays ont encore des obstacles juridiques discriminatoires en ce qui concerne l'accès des femmes aux services financiers formels, tandis que 40 pour cent ont encore des pratiques coutumières, traditionnelles ou religieuses discriminatoires qui entravent l'accès constant des femmes à ces services.

13. Les femmes sont plus susceptibles d'épargner de manière informelle par le biais de méthodes communautaires, comme les associations rotatives d'épargne et de crédit. En effet, seuls 55 pour cent des femmes déclarent épargner auprès d'une institution financière formelle, comparé à 58 pour cent des hommes.

14. L'entrepreneuriat féminin est une source de croissance, de prospérité et de réduction de la pauvreté qui devrait être davantage exploitée. Dans son étude *Renforcer l'accès au financement pour les PME appartenant à des femmes dans les pays en développement*, la Société financière internationale indique que les femmes sont responsables d'un tiers des petites et moyennes entreprises (PME) dans les marchés émergents, ce qui correspond à un total d'entre huit et dix millions d'entreprises. Ainsi, les femmes contribuent de manière significative à la création d'emplois et ont un grand potentiel de croissance économique.

15. Selon l'OCDE, lorsque les femmes travaillent, elles investissent 90 pour cent de leurs revenus dans leurs familles et leurs communautés, par rapport aux hommes qui n'investissent que 30 à 40 pour cent.

16. L'accès aux nouvelles technologies a permis aux institutions financières d'atteindre les populations les plus marginalisées. Cependant, dans son étude *Inclusion financière des femmes : un moteur pour la croissance mondiale*, la Banque mondiale des femmes indique que les restrictions culturelles et les responsabilités ménagères peuvent empêcher les femmes d'atteindre les agences de ces institutions dans les villes voisines. En outre, les femmes doivent faire face à une fracture numérique en raison de leurs faibles niveaux d'alphabétisation, de leur faible pouvoir d'achat discrétionnaire et de la probabilité plus élevée d'habiter dans les zones avec une couverture téléphonique limitée.

17. Dans son étude *Comblant l'écart entre les sexes : l'accès et l'utilisation des téléphones mobiles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire*, la GSM Association indique que, malgré l'augmentation considérable du nombre de propriétaires de téléphones mobiles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire au cours des dernières années, 1,7 milliard de femmes n'ont toujours pas de téléphone mobile. En fait, il y a 14 pour cent moins de femmes qui possèdent un téléphone mobile par rapport aux hommes et elles sont 38 pour cent de moins en Asie du Sud. Cela limite encore plus l'accès des femmes aux services financiers diffusés par le biais des technologies mobiles.

18. Selon l'Union internationale des télécommunications (l'agence spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication), les taux de pénétration d'Internet au niveau mondial sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes. Aujourd'hui, à l'échelle mondiale, l'écart entre les sexes dans le domaine de l'accès à Internet est de 12 pour cent. Sur le plan régional, l'Afrique a le plus grand écart entre les sexes à 23 pour cent et les Amériques ont le plus petit à 2 pour cent.

19. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement a pour but de mobiliser et de fournir les ressources nécessaires pour respecter les engagements du Programme 2030. Le Programme porte également sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Par conséquent, les pays qui adhèrent au Programme s'engagent à considérer l'inclusion financière comme un objectif de politique de régulation financière, et aussi à adopter une perspective de genre.

20. L'accès à des mécanismes d'épargne formels renforce l'autonomisation des femmes. Celui-ci leur donne un contrôle accru sur les dépenses du ménage et leur permet à la fois d'investir dans leurs familles et leurs entreprises, et de faire face à des situations inattendues qui entraînent une perte de revenu.

21. Compte tenu de ce qui précède, les parlements ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030 et dans l'adoption de cadres juridiques et de politiques visant à accroître l'inclusion financière en général, l'inclusion financière des femmes en particulier, et les perspectives de genre dans toutes les politiques financières.